

MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 23 MAI 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 16 mai 2013 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjoints

Bruno MOREAU, Claire CAILLON, Gilles RADE, Yvette LANÇON, André MICHELIN.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sandrine ANDERT (arrivée à 20h55), Joël BARON, Séverine BENONIE, Agnès COULBEAU (arrivée à 20h37), Maryse FERMÉ, Laurent FUSIL, Bertrand GRISEL, Christophe GUETROT (arrivé à 20h35), Stéphanie JARDIN, Sylvie RIBAIMONT, Marcel ROUX.

Absents :

Virginie COURTOIS qui donne pouvoir à Joël BARON.

Secrétaire de séance :

Bertrand GRISEL.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2013

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ 05 -2013

Révision des loyers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les montants des loyers (logements communaux et commerciaux), conformément aux baux et selon l'indice de référence des loyers, INSEE IRL, pour les logements communaux et INSEE ICC, à compter du 01 juin 2013 :

Locations			2013
Mme FROMET M C	256 Route de Chambord	Mensuel	174.43
M BRUERE N	274 Route de Chambord 2 ^{ème} étage	Mensuel	210.01
M VAN ROOSEBEKE J	274 Route de Chambord 1er	Mensuel	198.24
Bureau de la Poste	255 Route de Chambord	Trimestriel	941.24
Logement au dessus de la Poste : Mme QUAINO	255 Route de Chambord	Mensuel	368.53
Monsieur BENONIE B	247 Route de Chambord 1 ^{er} étage	Mensuel	570.09
Madame BRUNET	Salon de coiffure	Mensuel	306.51
Monsieur GUILLON	Charcutier traiteur	Mensuel	954.40
Monsieur FASSOT	Café-bar	Mensuel	558.59
Monsieur FASSOT	Appartement du bar 1 ^{er} étage	Mensuel	461.25

Délibération N°002/ 05 -2013

Courrier d'un locataire

Madame BENONIE Séverine étant membre de la famille du locataire, il lui est demandé de ne pas participer au débat.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame BENONIE Bruno, locataires du 247 route de Chambord (1^{er} étage).

Après débat, le Conseil Municipal,

Décide de demander un diagnostic conformément à ce qui lui incombe en qualité de propriétaire.

Décide de faire estimer les travaux.

Le dossier sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Délibération N°003/ 05 -2013

Contrat de maintenance téléphonique et vidéo-protection : choix du prestataire

Monsieur MICHELIN André, adjoint aux finances, rappelle la délibération du 17 janvier 2013 décidant le lancement de la consultation. Trois sociétés ont été consultées, deux ont répondu, une a décliné l'offre.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir la société IDCS 43-45 rue André Boule à BLOIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la Société IDCS pour un montant de 750 euros par an, pour la maintenance téléphonique et de 1050.00 euros par an pour le système de vidéo-protection.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Délibération N°004/ 05 -2013

Annulation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'annulation de la salle des fêtes du 10 août 2013 (mariage annulé)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'annulation de la salle des fêtes et accepte le remboursement des arrhes.

Délibération N°005/ 05 -2013

Rapport d'activité People and Baby et avenant au contrat de DSP (Délégation de Service Public)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les membres de la Société PEOPLE and BABY le 25 avril dernier et qu'il a été présenté lors de cette réunion, le rapport d'activité d'avril à décembre 2012.

Les statistiques concernant la fréquentation démontrent que le taux d'occupation est excellent, supérieur à 60 % au démarrage, 70 % depuis septembre.

Quant aux éléments du bilan financier, des compléments d'information ont été demandés et ne sont toujours pas fournis à ce jour.

Enfin, il est proposé de modifier l'article 18 du contrat de DSP relatif à la date de dépôt des comptes de résultat fixé initialement au 30 mars de chaque année et de le fixer au 30 avril.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activité

N'approuve pas les éléments du Compte de Résultat pour la période du 01/04/2012 au 31/12/2012 dès lors que les informations communiquées ne reflètent pas la réalité, demande la justification des comptes sur pièces, demande les comptes visés par le commissaire aux comptes, faisant apparaître le résultat d'exploitation de l'exercice.

Accepte l'avenant au contrat de DSP modifiant l'article 18 pour partie (date de dépôt des comptes).

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération N°006/ 05 -2013

Fournitures scolaires, péri-scolaires et administratives : choix du prestataire

Madame Claire CAILLON, adjointe aux affaires scolaires, rappelle la délibération du 21 mars 2013 décidant de lancer la consultation.

Le contrat actuel arrive à échéance au 30 juin 2013.

5 sociétés ont été consultées, 2 ont répondu.

Madame Claire CAILLON présente l'analyse des offres, elle propose de retenir LA SADEL.

Le contrat sera conclu pour une durée de un an, à compter du 1^{er} juillet 2013, renouvelable une fois.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

Délibération N°007/ 05 -2013

Carrefour nord du Pont du Cosson : convention avec le Département

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a pris acte d'une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement du carrefour au nord du pont du Cosson.

Ce dossier sera examiné lors de la Commission Permanente de juin.

Toutefois, afin de permettre la récupération du fonds de compensation de la TVA pour les aménagements prévus sur les routes départementales, il convient qu'une convention soit passée entre le département et la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sollicite la convention avec le département et autorise Monsieur le Maire à la signer.

S'engage à réaliser les travaux.

Délibération N°008/ 05 -2013

Les Paralisières : déclassement du CR N°165 et du CR N°26

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre à enquête publique le dossier de déclassement des chemins ruraux suivants :

- Suppression du CR N°165 dit de la Cailletterie : inclus dans le périmètre de la ZAC
- Modification pour partie du CR N°26 dit Chemin de Nozieux : inclus dans le périmètre de la ZAC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue aux articles L141-3 et R141-4 et suivants du Code de la voirie routière.

Approuve le dossier d'enquête publique

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publications, de notifications nécessaires.
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération N°009/ 05 -2013

Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes ADS (Autorisations Droit des Sols)

Monsieur Bruno MOREAU, adjoint à l'urbanisme, informe le Conseil Municipal d'une convention entre la Commune et les services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette convention vise à définir des modalités de travail en commun entre Monsieur le Maire et la DDT qui, tout à la fois :

- Respectent les responsabilités de chacun d'entre eux
- Assurent la protection des intérêts communaux
- Garantissent le respect des droits des administrés pour les dossiers relevant de la compétence du Maire.
- Elle définit les obligations que Monsieur le Maire et la DDT s'imposent mutuellement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération N°010/ 05 -2013

Election des délégués communautaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions pour les élections des délégués communautaires.

Dans les communes dépassant le seuil de 1000 habitants, les conseillers communautaires seront élus en même temps que les conseillers municipaux. Les candidats communautaires figureront sur une liste distincte de celle des candidats au Conseil Municipal dont elle est issue, sur le même bulletin, et dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux (parité).

Il rappelle au Conseil Municipal que la Commune est représentée au sein de la Communauté de Communes par 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Il rappelle la proposition faite en Conseil Communautaire du 18 mars 2013.

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité,

N'approuve pas le nouveau mode de représentativité et demande le maintien de la représentativité actuelle soit :

43 sièges et le nombre de représentants identiques.

AFFAIRES DIVERSES

Anniversaire Collège Hubert Fillay

Madame Claire CAILLON, adjointe aux affaires scolaires donne lecture du courrier du principal du Collège Hubert Fillay relatif à la célébration du cinquantenaire du Collège et du trentième anniversaire de l'ouverture du collège sur son emplacement actuel. Cet anniversaire sera célébré le jeudi 19 septembre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide l'octroi d'une subvention de 200.00 euro ainsi que le prêt éventuel de matériel.

Travaux Club House

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des membres de l'USHSC ont réalisé des travaux dans le Club House sans accord préalable de la Municipalité ce qui a été constaté par

plusieurs membre du Conseil Municipal. Une rencontre a eu lieu, avec le Président de l'USHSC et un membre du bureau pour des explications.

Le débat s'instaure,

Monsieur le Maire propose qu'avant toute décision une nouvelle visite des lieux soit faite par les conseillers.

Les membres du Conseil Municipal demandent qu'un vote ait lieu.

Le Conseil Municipal,

Par 14 voix POUR et 4 abstentions,

Exige la remise en état initial du Club House, par les membres de l'USHSC, à leurs frais, avant le 30 juin 2013.

Demande que la moitié de la subvention soit gelée jusqu'à la remise en état.

Nouveaux horaires de la Poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le directeur de la Poste de Blois Rive Gauche l'informant des nouveaux horaires de la Poste à compter du 3 juin 2013 soit :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 heures à 12 heures.

Informations manifestations

Monsieur Gilles RADE, adjoint aux animations, dresse le bilan des manifestations : 10 bornes et randonnée DDH qui ont connu un franc succès.

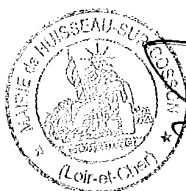
Il rappelle les manifestations à venir.

Il donne lecture du courrier de Vineuil Sport Cyclisme pour la prochaine course la Pascal Bois qui se déroulera le 8 septembre prochain. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette manifestation.

Il informe le Conseil Municipal que les travaux sont en cours à l'Hardillet : extension du terrain de pétanque et réalisation de l'aire multi-sports.

La séance est levée à 23 heures 10.

Le Maire,



Joël DEBUIGNE